

Assemblée générale Corseil de sécurité

Distr. GENERALE

A/39/236 S/16535 7 mai 1984 FRANCAIS

CONSEIL DE SECURITE

Trente-neuvième année

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/ FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE Trente-neuvième session Points 10, 18, 28, 33, 36, 71, 80 et 83 de la liste préliminaire* RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONTAUX

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA FOPULATION DES TERRITOIRES OCCUPES DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

> Lettre datée du 2 mai 1984, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de <u>la Mission permanente</u> du Niger auprès de l'Organisation des Mations Unies

D'ordre de mon Ministre des affaires étrangères et de la ccopération, Président de la treizième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer aux Etats Membres le communiqué ci-joint, publié à l'issue de la réunion de coordination des Ministres des affaires étrangères de 1'Organisation de la Conférence islamique, tenue à New York le 10 octobre 1983, en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 10, 18, 28, 33, 36, 71, 80 et 83 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

Le Conseiller,

Chargé d'affaires a.i.,

(<u>Signé</u>) Mahamidou ELMADJI YAHAYA

a A/39/50.

ANNEXE

Communiqué publié à l'issue de la réunion de coordination des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue à New York le 10 octobre 1983 (1 Moharram 1404 H)

- 1 La Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, présidée par S.E. M. DAOUDA DIALLO, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Niger et Président en exercice, a tenu, lundi 4 Moharram 1404 H (10 octobre 1983), sa réunion annuelle de coordination au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

 Au cours de cette réunion, la Conférence a passé en revue la situation internationale actuelle et a examiné en particulier les question intéressant les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique et dont est saisie l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies.
- 2 Cette Conférence s'est tenue à une période riche en développements et en événements douloureux qui sont au centre de la préoccupation de la Oummah islamique : la situation dans les territoires palestinie et arabes occupés se détériore de plus en plus du fait de l'occupation israélienne, avec ce que cela comporte d'agressions de plus en plus intenses contre les populations palestiniens et arabes de ces territoires, dans le cadre d'un plan israélien prémédité destiné à judaiser ces territoires et à en chasser ses habitants légitimes. Par ailleurs, la guerre au Liban a connu, avant le dernier accord de cessez-le-feu, une aggravation sans précédent, au moment où ce pays continue de vivre sous le joug des forces d'invasion sionniste.

- 3 A la lumière du rapport présenté par le Comité islamique des "Six" pour la Palestine sur les travaux de sa réunion tenue le ler Moharram 1404 H (7 actobre 1983) au siège de l'Organisation des Nations Unies, et lu par S.E. le Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique, la Conférence a discuté en détail de la question de Palestine et du Moyen-Orient. La Conférence a pris note du rapport sus-mentionné et a décidé de charger le Groupe islamique de l'élaboration d'un projet de résolution se rapportant à ce sujet afin de le soumettre à la présente session de l'Assemblée générale. La Conférence a pris également note de la proposition du Représentant du Royaume Hachémite de Jordanie demandant que des mesures pratiques et effectives soient prises pour arrêter le processus de l'établissement de colonies israéliennes de peuplement et assurer, en même temps. le maintien des Palestiniens dans les territoires occupés. La Conférence a décidé que le Comité des "Six" poursuive sa mission dont le but est mettre en oeuvre les résolutions des Conférences islamiques et arabes.
- 4 La Conférence a examiné la situation déplorable en Afghanistan, du fait de la persistance de la présence étrangère dans ce pays. Elle a exprimé l'intérêt qu'elle porte aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et la République Islamique du Pakistan, en vue de trouver une solution au problème que connaît ce pays musulman en lutte. En vue d'accélèrer le règle-

A/39/236 8/16535 Français Page 4

ment de ce problème, de manière à permettre au peuple musulman afghan de se libérer de l'occupation et de la condition d'apatrides et de réfugiés dont il souffre, la Conférence a adopté un projet de résolution présenté par la République Islamique du Pakistan, résolution que le Groupe islamique est chargé de soumettre à la présente session de l'Assemblée générale, lors de la discussion de cette question. Ce projet de résolution demande la cessation de l'intervention armée des forces étrangères dans les affaires intérieures de ce pays frère et le retrait de ces forces du territoire afghan; et réaffirme le groit inaliénable du peuple afghan de se doter du système de Gouvernement de son choix.

5 - La Conférence a passé en revue la situation dramatique engendrée par le conflit armé entre l'Iran et l'Iraq qui entre dans sa quatrième année. Elle a loué les efforts que ne cesse de déployer le Comité Islamique de Paix, en vue de mettre fin à cette guerre qui ne sert en fait que les ennemis de la Oummah islamique. La Conférence a réitéré son appel de Niamey et invite de nouveau les deux parties à mettre immédiatement un terme à la guerre et à poursuivre la coopération avec le Comité Islamique de Paix, afin de lui permettre de continuer sa mission de bons offices dans le cadre du mandat que lui a confié le Troisième Sommet islamique de Makka Al-Moukarramah et de Taief.

- 6 La Conférence a pris note de la communication de la délégation de la République Démocratique de Somalie au sujet de la violation de son territoire national par l'Ethiopie. La Conférence a réaffirmé son attachement à la sécurité et à l'intégrité territoriale de ses Etats membres, conformément aux principes du Mouvement des Pays Non-Alignés, à la Charte de l'Organisation des Nations Unies et à celle de l'Organisation de l'Unité Africaine. Elle a exprimé son soutien et sa solidarité avec la Somalie pour faire face à toute tentative visant à porter atteinte à son intégrité territoriale et à son indépendance.
- 7 La Conférence a été largement informée de la situation préoccupante que vivent les populations musulmanes de la zone sinistrée du Sahel. La Conférence, tout en exprimant sa totale solidarité avec les victimes de la sécheresse qui a encore frappé les pays de la zone du Sahel, réitère l'appel lancé par le Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique pour que l'élan islamique qui s'est déjà manifesté concrètement dans le cadre du Comité Islamique de Solidarité avec les Peuples du Sahel, se poursuive. La Conférence a demandé à ce que ledit Comité se réunisse dans les plus brefs délais pour améliorer ses performances déjà appréciées.

8 - La Conférence a pris note de la communication faite par le Représentant de l'Etat de Qatar, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration du projet du Centre culturel de New York, au sujet de ce projet. La Conférence a approuvé l'appel adressé aux Etats islamiques par l'organisme chargé de l'exécution de ce projet, pour qu'ils apportent leur aide morale et matérielle, en guise de contribution à la réalisation de ce projet, répondant ainsi au voeu des milliers de musulmans de cette ville.